



Cahier des charges de l'événement

CIVAM Hauts de France
Je travaille au Vert
350 rue du Moulin
59246 MONS EN PEVELE
03.20.09.95.36
civam.nord@gmail.com
www.civam-hautsdefrance.fr

Avec le soutien de :



Sommaire :

Sommaire :	2
Cahier des charges	3
Préambule	Erreur ! Signet non défini.
I. LES CONDITIONS DE CANDIDATURE	5
Art. 1 - Catégories de candidature	5
Art.2 Tous en Bottes et agriculture durable.....	5
Art. 3 - Dépôt de candidature et renouvellement.....	5
II. LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'OPÉRATION	6
Art. 4 – Dates	6
Art.5 –Gratuité des visites	6
Art. 6- Produits - productions.....	6
Art. 7- Contribution financière des participants	6
Art. 8- Commissions de validation et de contrôle.....	6
Art. 9- Application du cahier des charges	7
Art 10 Communication.....	7
Art 11. Animations / partenariat	7
Art. 12- Modification du cahier des charges.....	7
Art. 13- Les partenaires associés à titre promotionnel.....	7
Art. 14 - Annulation de l'opération.....	7
Charte d'engagement des participants.....	9
1- Durant la préparation de l'opération :	9
2- Lors du déroulement de l'opération :	9
Dégustation :	10
Vente :	10
3- Après l'opération :	10
Grille tarifaire 2022.....	11
Coût de l'opération :	11
La participation financière ÷	11
Tarifs appliqués pour 2022 :	11

Cahier des charges

Préambule

Le réseau CIVAM

Les CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui travaillent de manière collective à la transition agro-écologique. Ils constituent un réseau national de près de 130 associations qui œuvrent depuis 60 ans pour des campagnes vivantes.

La vision CIVAM du développement agricole et rural s'appuie sur les savoir-faire, les expériences, les énergies des agriculteurs et des habitants des territoires qui complètent et enrichissent les recherches scientifiques et le conseil technique..

Plus d'infos sur le réseau CIVAM : <https://www.civam.org/>

Le CIVAM Hauts-de-France

Le CIVAM Hauts-de-France est une association de développement rural et agricole, créée dans les années 70. Aujourd'hui, le CIVAM a son siège à Mons en Pévèle et œuvre, aux côtés de ses adhérents, sur l'ensemble de la grande région.

Le CIVAM est certifié organisme de formation.

Missions du CIVAM :

- Valoriser et promouvoir les métiers de producteur-transformateur-vendeur
- Construire avec le consommateur l'agriculture de demain
- Favoriser le développement de l'agriculture durable

L'objectif de l'association est d'aider concrètement les agriculteurs et artisans professionnels (mais aussi les porteurs de projets !) dans le développement de leur entreprise à travers 2 axes de travail

- *La commercialisation* : organisation d'événements de promotion des savoir-faire et des produits locaux (portes ouvertes de fermes, marchés fermiers...) et formations (techniques de vente, administratif, réglementation)
- *La production et la transformation durables* : au travers de formations suggérées par les adhérents des différentes filières, le CIVAM forme grâce à son réseau d'intervenants experts, sur la préservation des ressources naturelles, la production/transformation végétale et animale.

Le CIVAM est animé par et pour son réseau : quoi de mieux qu'un réseau de collègues partageant les mêmes valeurs pour avancer dans son projet ?

Le CIVAM est membre du réseau InPPACT Hauts-de-France et du Point Info Diversification

Plus d'infos sur le CIVAM Hauts de France : www.civam-hautsdefrance.fr

Les portes ouvertes à la ferme

Le CIVAM organise en région, depuis 2001, les portes ouvertes « La France de ferme en ferme ».

En 2015, le CIVAM a fait le choix, en concertation avec ses adhérents, d'organiser un évènement indépendant afin de répondre au plus juste aux nouvelles attentes des membres du CIVAM, mais aussi des consommateurs : « **Tous en bottes** » est ainsi né !

L'évènement change mais pas nos convictions ni nos valeurs, défendues au travers du réseau CIVAM.

L'objectif général de cette opération « portes ouvertes » est toujours de :

Promouvoir les dynamiques de développement durable en milieu rural

Cet évènement a pour objectifs opérationnels de :

- Promouvoir les membres du réseau « CIVAM Hauts de France » et faire connaître l'association ;
- Promouvoir les productions et les prestations de l'exploitation en expliquant au public visiteur en quoi consistent ces activités et comment elles parviennent à faire vivre une exploitation ;
- Contribuer à la découverte des divers savoir-faire, métiers et patrimoines concernés par les sites à visiter ;
- Développer et de fidéliser les pratiques de consommation de qualité ;
- Participer à la valorisation et au développement durable du territoire local, notamment à travers une image de qualité des produits et des services de l'agriculture et du monde rural ;
- Permettre tout au long de l'année le développement d'une solidarité entre les participants eux-mêmes mais également entre ces derniers et les autres partenaires de la vie du territoire, en particulier les prestataires des activités d'accueil.

I. LES CONDITIONS DE CANDIDATURE

Art. 1 - Catégories de candidature

L'opération « Tous en Bottes » est ouverte exclusivement aux membres du CIVAM Hauts-de-France avec les statuts suivants :

- Agriculteurs en activité inscrits à la MSA (y compris cotisants solidaires) : cultivateurs, éleveurs, prestataires d'activités pédagogiques ou touristiques
- Couveuses (activité agricole), espaces test agricoles
- Points de vente collectifs

Remarque sur les magasins : l'objectif est bien de valoriser les membres du réseau, qu'il s'agisse de projets individuels ou collectifs. Pour ces derniers, une attention toute particulière sera portée au programme proposé par le groupe. L'évènement ne devant pas se résumer, à l'échelle collective comme individuelle, à une visite de point de vente.

L'opération est aujourd'hui organisée à l'échelle Hauts-de-France. Si vous êtes adhérents à l'association mais n'avez pas votre siège d'exploitation dans les Hauts-de-France, la candidature est possible mais sera étudiée au cas par cas par les administrateurs

Si vous n'êtes pas encore adhérent, il est bien entendu possible de solliciter le CIVAM pour une adhésion (bulletin « première adhésion ») afin de pouvoir participer aux portes ouvertes. Il faut commencer par cette étape.

Les participants s'engagent :

- A respecter la charte du présent événement
- Être à jour de leur cotisation CIVAM
- A respecter la réglementation en vigueur pour leur production
- Mais aussi : A préparer l'évènement de façon construite, avec un réel contenu

Art.2 Tous en Bottes et agriculture durable

Le CIVAM attache une attention toute particulière à ce que les techniques de production et de transformation mises en avant à l'occasion de TOUS EN BOTTES constituent une vitrine cohérente avec les valeurs de notre association et de celles de l'Agriculture durable et paysanne.

Une attention particulière sera donc portée, dans les dossiers de candidatures, sur :

- les techniques de production et de transformation,
- l'intégration au territoire,
- le bien-être animal,
- la main d'œuvre et ses conditions de travail

Ainsi, les structures travaillant pour tout ou partie en productions de type « hors sol » (en production végétale ou animale) ne peuvent pas s'inscrire à l'évènement.

Un panneau « sur ma ferme le développement durable c'est ... » sera à réaliser (et actualiser chaque année). Il permet au public de prendre connaissance des bonnes actions et de l'état d'avancée de chaque agriculteur dans sa démarche de progrès.

Art. 3 - Dépôt de candidature et renouvellement

- Les inscriptions se font uniquement *via* un formulaire en ligne (lien sur le site www.civam-hautsdefrance.fr). Le dossier doit être complet dès l'inscription : formulaire + photos + certification de label le cas échéant

- Les candidatures sont étudiées par le conseil d'administration du CIVAM, une visite peut être programmée pour les nouveaux adhérents afin d'aider à la décision et faire connaissance avec la personne.
- Après délibération, le CIVAM informera l'ensemble des candidats sur les candidatures retenues ou non ainsi que sur les motifs de cette décision, le cas échéant.
- Aucun renouvellement n'est automatique d'une année sur l'autre

II. LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'OPÉRATION

Art. 4 – Dates

Depuis 2021 : Juin est devenu le mois « Tous en Bottes ».

Le CIVAM laisse la possibilité aux participants d'ouvrir leurs portes sur la ou les date(s) de leur choix du 01 au 30 juin 2022, avec l'obligation d'ouvrir sur des créneaux d'au moins une demi-journée (4h00). Si vous souhaitez ne réaliser qu'une seule visite guidée commentée par créneau, il est possible de laisser le reste du créneau en visite libre mais obligatoirement avec des panneaux explicatifs.

Pour plus de lisibilité, il est imposé aux participants à Tous en Bottes de ne pas s'inscrire à un autre événement portes-ouvertes organisé à la même date. Pour valoriser tous les réseaux auxquels appartient un adhérent, il est en revanche possible et même encouragé, d'inviter des associations, structures partenaires et autres représentants des territoires à participer à vos côtés aux portes ouvertes Tous en Bottes : animations, stand d'information, conférence .. Le CIVAM s'engage à communiquer sur ces partenariats multi-réseaux.

Art.5 –Gratuité des visites

L'accès à votre ferme est obligatoirement gratuit pour les visiteurs, vous pouvez ensuite proposer des prestations payantes (formule dégustation, repas, animations)

Art. 6- Produits - productions

Pendant les portes-ouvertes, les professionnels accueillants devront mettre en avant leur production / leur prestation en indiquant explicitement, en cas de magasin à la ferme par exemple, ce qui est produit sur place. Il est tout à fait possible et encouragé d'inviter d'autres agriculteurs et artisans à votre événement, sous réserve d'en informer le CIVAM dès l'inscription. Une attention particulière sera portée à la valorisation des membres du réseau.

Art. 7- Contribution financière des participants

Chaque professionnel désirant poser sa candidature à l'opération est tenu d'acquitter auprès du CIVAM une participation financière pour la promotion collective dont il bénéficie. Cette contribution sera versée lors de l'inscription et pourra être conservée en cas de désistement. Le montant de l'inscription pourra être révisé chaque année. La participation est forfaitaire, que les portes-ouvertes soient organisées sur 1 ou plusieurs dates.

Remarque : les participants qui ne seraient pas à jour de leurs cotisations au bouclage des inscriptions ne seront pas intégrés à la manifestation cette année.

Art. 8- Commissions de validation et de contrôle

Le CIVAM organisera une commission de validation des candidatures et une commission de contrôle.

- La commission de validation (représenté par le conseil d'administration du CIVAM) s'assure que la structure remplit bien toutes les conditions pour participer à l'opération, et que celle-ci y est réalisable matériellement.
- La commission de contrôle, vérifie ou fait vérifier durant l'opération et sans avertissement préalable, les conditions d'application du présent cahier des charges sur un certain nombre de sites de visite

Art. 9- Application du cahier des charges

Chaque participant s'engage à respecter le présent **cahier des charges** et la **charte d'engagement du participant**.

En cas d'inobservation de l'une ou l'autre des clauses du présent cahier des charges, la participation aux éditions ultérieures pourra être refusée.

Art 10 Communication

- Le CIVAM fournit à chaque participant un kit de communication « matériel » : une série de panneaux et autres supports papiers à utiliser pour l'événement.
- Le CIVAM fournit également les supports au format numérique
- Le CIVAM gère une page Facebook et un site web dédié à l'événement
- Le CIVAM peut fournir d'autres supports à la demande des participants (ex : un panneau pour expliquer une pratique particulière.) dans la limite budgétaire de l'action
- Ces supports sont imposés : ils permettent une harmonie (charte graphique), la présence des logos appropriés et surtout une communication **mutualisée et collective**. Ainsi, il est demandé aux participants de ne pas créer de supports supplémentaires ou de modifier ceux du CIVAM

- Une journée dédiée à la communication sera, dès 2022, imposée à tous les participants. Animée l'agence de communication qui suit l'événement, cette journée vous permettra de savoir comment communiquer efficacement et réaliser un premier clip vidéo.

- Un reporting photo sera proposé à tarif préférentiel pour les premiers inscrits

- Le CIVAM invite par mail et sms les visiteurs des années précédentes. Toujours dans un esprit de travail mutualisé et collectif, il est donc obligatoire, pour tous, de mettre en place une tombola et de renvoyer les tickets au CIVAM pour enrichir la liste de contacts invités.

Art 11. Animations / partenariat

Le CIVAM encourage l'organisation de partenariat locaux pour enrichir l'événement tous en bottes :

- ➔ Artistes en démonstration ou exposition, ateliers, concerts.
- ➔ Implication des écoles ou centres de loisir du territoire : Vous pouvez par exemple proposer un partenariat avec une classe autour d'un projet pédagogique mis en avant pendant les portes ouvertes

Remarque : l'objectif de l'opération demeure la visite guidée de votre structure, veillez à ce que les animations ne prennent pas le pas sur le reste

Art. 12- Modification du cahier des charges

Le présent cahier des charges de l'opération peut être modifié par le Conseil d'administration du CIVAM.

Art. 13- Les partenaires associés à titre promotionnel

Le maître d'œuvre CIVAM se réserve la possibilité d'associer à la promotion de l'opération un certain nombre de partenaires institutionnels.

Art. 14 - Annulation de l'opération

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'opération sans préavis pour des raisons conjoncturelles. En aucun cas, une compensation pour cette annulation pourra être demandée de la part des participants.

Contexte sanitaire

Le cas échéant, le CIVAM précisera aux participants les conditions d'accueil particulières des visiteurs (jauge, balisage ..) à mettre en œuvre en fonction des consignes sanitaires en vigueur en juin. Vous comprendrez que, face à l'évolution imprévisible de la covid19 depuis plusieurs mois, la rédaction trop prématurée d'un protocole sanitaire serait inutile.

Charte d'engagement des participants

1- Durant la préparation de l'opération :

Je participe aux portes-ouvertes du CIVAM, « Tous en Bottes », et je m'engage à :

- Présenter ma structure au CIVAM et aux autres participants si le CIVAM en fait la demande (obligatoire pour les nouveaux pour que chacun se connaisse !)
- Participer à une journée d'atelier-formation : animée par l'agence de communication qui suit l'événement, cette journée vous permettra de savoir comment communiquer efficacement et réaliser un premier clip vidéo. Cette journée est désormais obligatoire
- Participer à la promotion collective par la diffusion des documents d'information fournis par le CIVAM (dépliants...). La publicité personnelle est autorisée si elle est accompagnée de la communication fournie par le CIVAM.
- Réaliser un fléchage lisible pour faciliter l'accès à mon lieu de visite et à participer à la mise en place de la signalétique du circuit.
- Poser la veille de l'opération, au plus tôt, les panneaux de signalisation et à les enlever au plus tard le lendemain de l'opération. Tout retard pourrait entraîner des sanctions à l'égard du CIVAM de la part des pouvoirs publics, qui seraient répercutées le cas échéant sur l'exploitant en contravention.
- Mettre en valeur les abords du site de visite (rangement, nettoyage, fleurissement etc.).

2- Lors du déroulement de l'opération :

Je participe aux portes-ouvertes du CIVAM, « Tous en Bottes », et je m'engage à :

- Ouvrir ma structure aux visites sur les plages horaires auxquelles je me suis engagé quelles que soient les conditions météorologiques.
- Mobiliser un nombre suffisant de bénévoles pour organiser l'opération. Il est recommandé de signaler toutes les personnes participant à l'organisation, afin de faciliter l'accueil et le déroulé de la visite (badge, chapeau, tee-shirt...).
- Aménager une aire de parking provisoire et à prévoir l'accès aux sanitaires pour les visiteurs.
- Aménager un point d'accueil abrité afin de pouvoir constituer les groupes pour les visites.
- Offrir au moins une visite commentée par créneau d'ouverture, des différentes activités, les conditions de vie et de travail, les aspects techniques de la production et de la transformation (durée de 15 mn à 1 heure au maximum). Cette visite devra être préparée avec soin. De plus, elle sera obligatoirement menée par le ou la responsable de l'exploitation, ou le spécialiste de la partie.
- Compter le nombre de visiteurs pendant le week-end (adultes, enfants, groupes...).
- Réaliser des panneaux explicatifs du mode d'exploitation (des supports peuvent être prévus tels que vidéo, diapos photos, visuels...) pour appuyer la visite.
- Présenter une carte générale de mon circuit sur laquelle est matérialisée mon site de visite ainsi que tous ceux du circuit.
- Communiquer au public le portrait de mon exploitation selon l'évaluation que j'aurais faite par rapport à l'agriculture durable (un panneau à compléter ou un diagnostic de votre choix)
- Ne proposer des animations que si elles ont un rapport direct avec les productions et les activités habituelles de ma structure ou avec le thème annuel. En aucun cas, elles ne doivent prendre le pas sur la visite du site, et contribuer à fixer exagérément les visiteurs sur place, afin de laisser ceux-ci évoluer sur les circuits.

- Être en conformité avec les réglementations en vigueur sur les plans de la sécurité et de l'hygiène et à prévenir mon assurance (responsabilité civile) de la participation à cet événement.

Dégustation :

Je participe aux portes-ouvertes du CIVAM et je m'engage à faire déguster gratuitement les produits de mon exploitation. Dans le cas contraire, ceci doit être précisément argumenté dans le dossier de candidature. La décision sera donnée en comité de validation par le Conseil d'Administration du CIVAM

Vente :

Je participe aux portes-ouvertes du CIVAM et je m'engage à proposer à la vente les produits ou services issus de ma production en priorité.

Le vente de produits issus d'autres exploitations sera tolérée si :

- Ces produits sont habituellement disponibles à la vente chez vous
- Si la provenance de ces produits est clairement identifiée

D'autres producteurs/artisans pourront être invités à l'occasion de l'événement sous réserve de validation par le Conseil d'administration du CIVAM (nom et production doivent figurer dans le dossier d'inscription)

3- Après l'opération :

Je participe aux portes-ouvertes du CIVAM et je m'engage à :

- Communiquer les résultats chiffrés du week-end au CIVAM dès le lendemain de l'opération.
- Envoyer les tickets de tombola au CIVAM, la semaine suivant l'événement
- Renseigner le formulaire de bilan de l'opération

Tous ces points feront l'objet d'une évaluation lors de la préparation et de la réalisation de l'événement qui pourra conditionner l'acceptation d'une future candidature.

Grille tarifaire 2022

Coût de l'opération :

Le cout de l'opération, pour le CIVAM, varie entre 15 000 € et 18 000€ selon les années (selon le nombre de participants).

Les dépenses sont dédiées pour moitié à la communication et pour moitié au temps d'animation, d'organisation et de promotion autour de l'évènement.

A titre d'exemple, en 2021 :

- Une agence de communication a travaillé pour le CIVAM (visuels – site web- animation quotidienne de la page Facebook) : env. 3000 €
- Chaque participant a bénéficié d'une publicité payante sur Facebook (30€) et d'un kit de communication (panneaux, flyers, affiches, banderole) (env. 200 euros pour un kit complet de nouveau participant)
- Les invitations courriers, mail (abonnement payant) et sms ont été envoyées par le CIVAM aux partenaires, élus, anciens visiteurs, médias

La participation financière :

La participation financière à l'opération est indispensable pour son bon déroulement. Elle sert à financer les dépenses détaillées ci-dessus, notamment la communication.

Tarifs appliqués pour 2022 :

	Adhésion CIVAM	Participation opération	TOTAL
Première participation à une opération porte ouverte avec le CIVAM	25€	20 €	45 €
Participant ayant déjà organisé une porte ouverte avec le CIVAM	25€	50 €	75 €

Remarque : en 2022 pour les inscriptions reçues avant le 05 janvier, le CIVAM vous offre 100€ de remise pour un reportage photo avec un professionnel choisi pour vous.

L'adhésion au CIVAM est obligatoire pour toute participation, comme indiqué dans la charte. Cette adhésion est valable toute l'année et ouvre droit à l'ensemble des activités et prestations de l'association : marchés fermiers (sous réserve de place disponible) et formations notamment.